



Analyse des échanges commerciaux entre la France et l'Algérie : flux et opérateurs

Études et éclairages n°104

Publié le 27/01/2026

Les relations commerciales entre la France et l'Algérie s'inscrivent dans un cadre historique et géopolitique singulier, marqué par des liens économiques étroits et des échanges commerciaux de produits très spécifiques. En 2024, ces échanges se caractérisent par un déficit commercial français de 1,4 milliard d'euros, en amélioration notable par rapport aux 2,6 milliards de 2023.

Les flux commerciaux bilatéraux ont connu des transformations profondes au cours de la dernière décennie. Jusqu'en 2012, la France était le premier partenaire commercial de l'Algérie avant d'être dépassée par la Chine. Le solde français est resté excédentaire jusqu'en 2020. Au cours des dernières années, sous l'influence conjuguée des crises sanitaire et géopolitique mondiales, des évolutions des marchés énergétiques internationaux et des stratégies économiques algériennes, le solde s'est dégradé pour atteindre un pic de déficit en 2023. Cette dégradation est due à la hausse des importations énergétiques. Néanmoins, sur longue période, la part de marché de la France est restée stable (12 % en 2023 contre 11 % en 2016).

L'analyse des échanges commerciaux entre les deux pays révèle une structure sectorielle concentrée : si les exportations françaises sont constituées principalement de biens industriels, de matériels de transport et de produits agroalimentaires, les importations originaires d'Algérie sont dominées à près de 90 % par les hydrocarbures naturels et les produits pétroliers raffinés. L'Algérie est restée le quatrième fournisseur de gaz de la France, avec une part de marché passée de 8 % à 11 % en valeur entre 2019 et 2024. Cette spécialisation sectorielle, conjuguée aux fluctuations des cours internationaux de l'énergie, explique en grande partie la volatilité du solde commercial observée ces dernières années.

Au-delà des flux de marchandises, l'étude du tissu d'entreprises françaises exportant vers l'Algérie met en lumière un écosystème diversifié, allant des multinationales peu dépendantes du marché algérien aux petites structures n'exportant que vers l'Algérie (dites « mono-exportatrices »). On constate plutôt sur la période récente une hausse du nombre d'exportateurs de petite taille fortement exposés au marché algérien. La part des exportations réalisées par des entreprises mono-exportatrices a quasiment doublé entre 2018 et 2023 au détriment de celle des groupes français aux débouchés plus diversifiés. En 2025, si les montants à l'exportation se tiennent par rapport à 2024, le nombre d'entreprises exportatrices est en baisse, à l'inverse de la tendance des années 2023 et 2024. Cette baisse concerne principalement des entreprises peu exposées au marché algérien.

Un solde commercial devenu déficitaire avec la crise énergétique

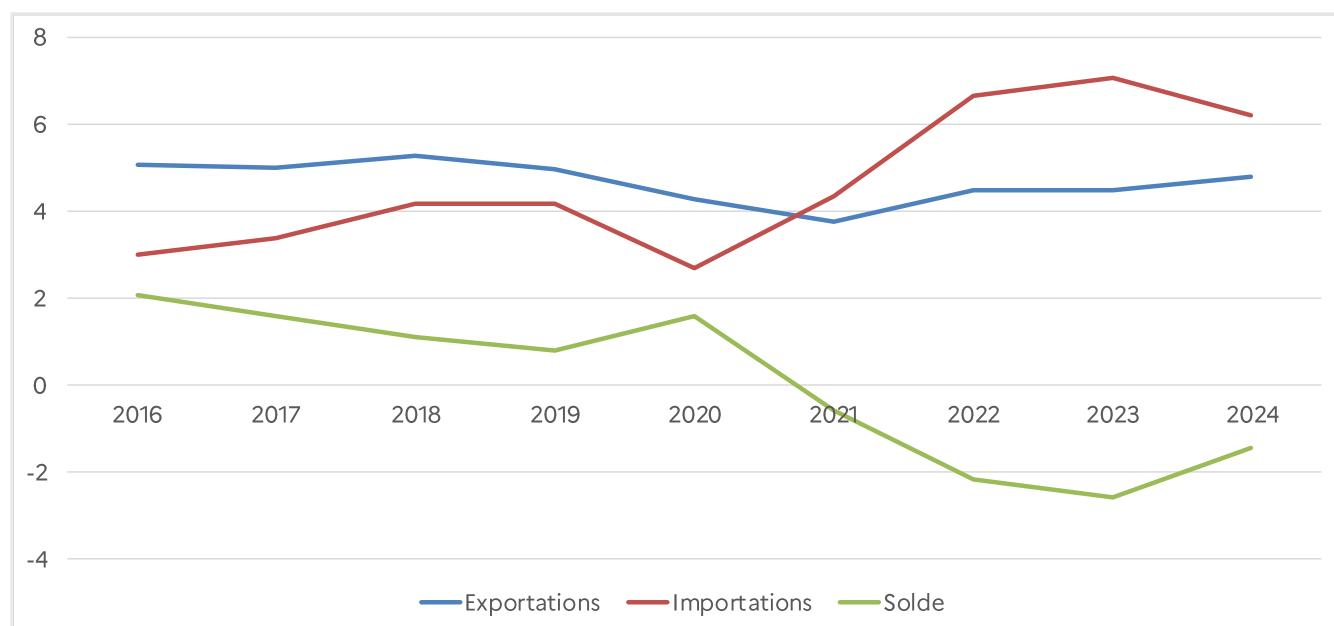
Le déficit commercial de la France avec l'Algérie s'élève à 1,4 milliard d'euros (Md€) en 2024. Il s'est réduit par rapport à son pic de 2023 à 2,6 Md€ (cf. figure 1). Le solde commercial est devenu déficitaire depuis 2021, suite à la reprise inflationniste post-Covid et à la crise énergétique.

Sur les trois premiers trimestres de 2025, le solde continue de s'améliorer et s'approche de l'équilibre du fait de la baisse des importations, qui s'élèvent à 3,4 Md€ contre 4,8 Md€ sur la même période en 2024, tandis que les exportations n'enregistrent qu'une légère baisse : 3 Md€ d'exportations sur les trois premiers trimestres 2025 contre 3,5 Md€ sur les trois premiers trimestres 2024.

Sur longue période, les exportations ont légèrement diminué, de 5,1 Md€ en 2016 à 4,8 Md€ en 2024 avec un creux à 3,8 Md€ durant la crise sanitaire. La France est le deuxième fournisseur de l'Algérie tous produits confondus en 2023¹, derrière la Chine. La part de marché de la France est passée de 11% en 2016 à 12 % en 2023, avec un pic à 15 % en 2020, dû à la baisse des importations algériennes plus marquée avec les concurrents internationaux qu'avec la France.

Les importations françaises originaires d'Algérie, à près de 90 % de l'énergie, ont plus que doublé, passant de 3 Md€ en 2016 à 6,2 Md€ en 2024.

FIGURE 1 : ÉVOLUTION ANNUELLE DES FLUX COMMERCIAUX AVEC L'ALGERIE ENTRE 2016 ET 2024, EN MILLIARDS D'EUROS



Source : DGDDI/DSECE.

Cadre institutionnel et réglementaire, facteurs économiques

Principaux accords commerciaux bilatéraux ou multilatéraux conclus par l'Algérie :

- **Accord d'association Union européenne-Algérie:** accord signé en avril 2002 et entré en vigueur en septembre 2005, visant à établir une zone de libre-échange dans le domaine du commerce extérieur de biens².
- **Grande Zone Arabe de Libre Échange (GZALE):** accord régional créé en 1997 visant à faciliter les échanges entre les pays arabes.
- **Accord commercial préférentiel algéro-tunisien :** depuis mars 2014, cet accord facilite les échanges bilatéraux avec la Tunisie.

¹ Dernière année disponible pour les données de la base BACJ du CEPII utilisée pour cet indicateur et pour la part de marché de la France.

² Commission européenne, [Accord d'association UE-Algérie](#).

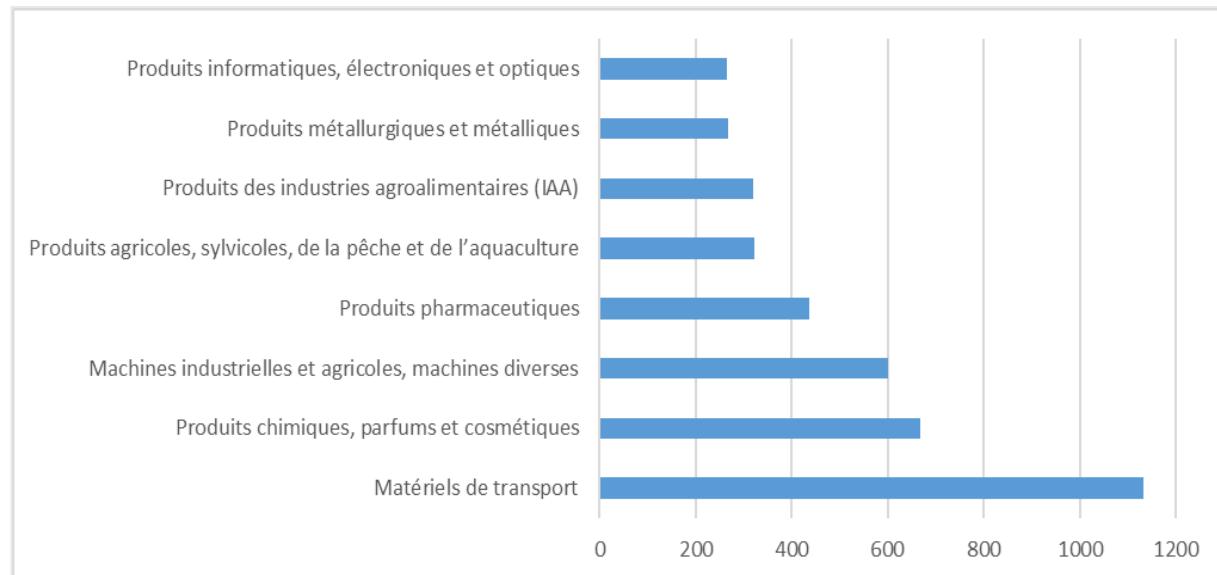
- **Accession de l'Algérie à l'OMC**: processus en cours depuis 1987 pour intégrer l'Organisation mondiale du commerce³.

Le dinar algérien a perdu un tiers de sa valeur en euros depuis 2014.

Exportations françaises vers l'Algérie : biens industriels, machines et produits alimentaires

En 2024, les exportations françaises vers l'Algérie s'inscrivent en légère hausse par rapport à 2023, avec un montant de 4,8 Md€ contre 4,5 Md€ l'année précédente. Le montant des exportations en 2024 se décompose ainsi : 4,1 Md€ de produits industriels dont notamment 1,1 Md€ de matériels de transport (quasi exclusivement des produits de l'industrie automobile, soit 1 Md€ de véhicules et 0,1 Md€ d'équipements automobiles), 0,7 Md€ de produits chimiques, parfums et cosmétiques, 0,6 Md€ de machines, 0,4 Md€ de produits pharmaceutiques et un peu plus de 0,3 Md€ de produits agricoles et près du même montant de produits de l'industrie agroalimentaire (cf. figure 2).

FIGURE 2 : PRINCIPAUX PRODUITS EXPORTÉS PAR LA FRANCE VERS L'ALGERIE EN 2024, EN MILLIONS D'EUROS



Source: DGDDI/DSECE.

La faible évolution des exportations entre 2016 et 2024 masque des dynamiques contrastées selon les catégories de produits exportés. Si les matériels de transport et les produits chimiques connaissent une croissance soutenue, les exportations de produits agricoles, notamment de blé, ont subi un recul significatif.

Les exportations de matériels de transport, constituées quasi exclusivement d'automobiles et d'équipements pour automobiles, ont presque doublé, passant de 600 M€ en 2016 à 1,1 Md€ en 2024.

Les exportations de produits chimiques ont fortement progressé entre 2016 et 2024, passant de 400 M€ à 670 M€. Trois catégories de produits ont contribué chacune à hauteur de 40 M€ à cette hausse : les mélanges de substances odoriférantes pour les produits alimentaires d'une part, pour les autres usages d'autre part, ainsi que les polychlorures de vinyle (PVC) non mélangés⁴.

Concernant les produits agricoles, les exportations de blé⁵ représentent 280 M€ en 2023, en chute par rapport à 2016 où elles s'élevaient à 700 M€ (cf. figure 3). Cette baisse des exportations s'est traduite par un fort recul de la part de marché de la France dans les importations de blé de l'Algérie, qui est passée de 41 % à 9 % entre 2016 et 2023⁶. Dans le même temps, l'Algérie a commencé à mener une politique d'autosuffisance alimentaire⁷, contribuant à un recul de ses importations de blé de moitié, soit une baisse de 17 % sur les produits agricoles tous pays confondus.

³ Organisation mondiale du commerce, [Accession Algérie](#).

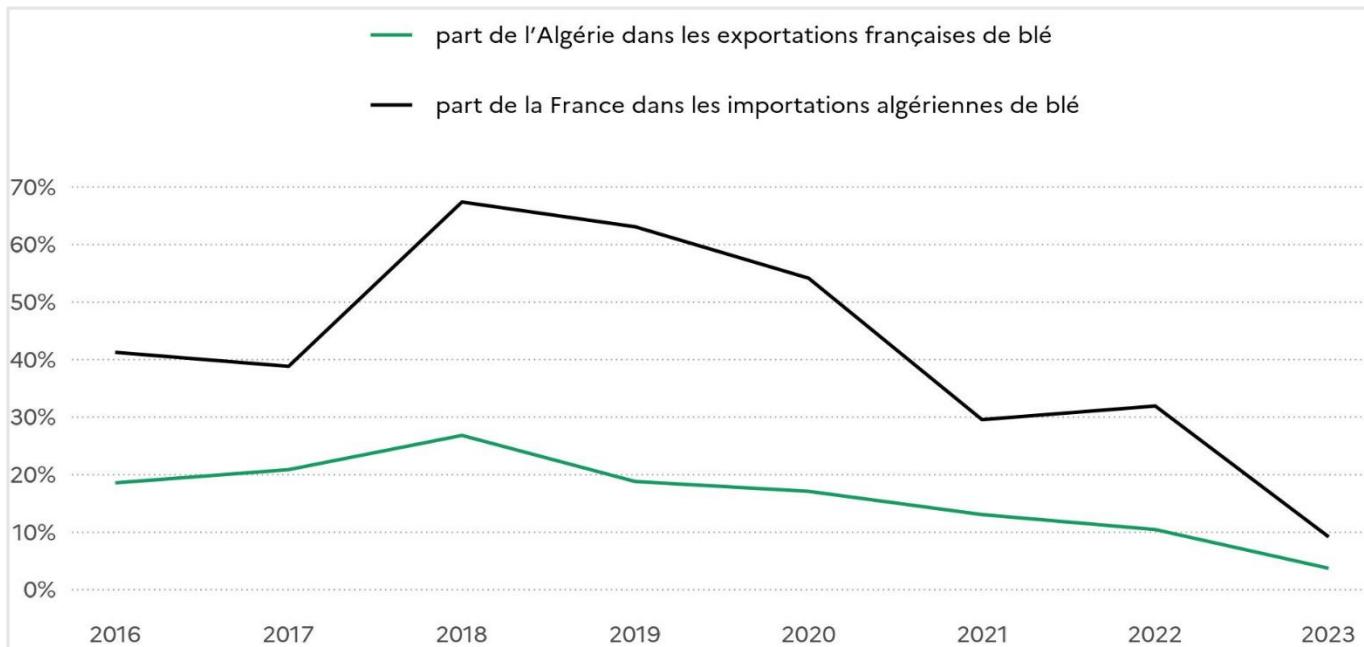
⁴ Respectivement les SH6 330290, 390410, 381121.

⁵ Regroupé au sein de la SH4 1001.

⁶ Source Base pour l'Analyse du Commerce International BACI du CEPII.

⁷ « [L'Algérie en route vers l'autosuffisance alimentaire : performances et perspectives](#) »

FIGURE 3 : PART DE LA FRANCE DANS LES IMPORTATIONS ALGERIENNES DE BLE ET PART DE L'ALGERIE DANS LES EXPORTATIONS FRANCAISES DE BLE



Source: BACI du CEPII, 2023 dernière année disponible.

Note de lecture: En 2023, 9,1% des importations algériennes de blé étaient originaires de France et 3,7% des exportations françaises de blé étaient à destination de l'Algérie.

Importations françaises originaire d'Algérie : hydrocarbures et produits pétroliers raffinés

L'énergie représente chaque année environ 90 % des importations françaises depuis l'Algérie, soit 5,7 Md€ sur 6,2 Md€ en 2024.

Après avoir plus que doublé, passant de 3 Md€ à 7 Md€ entre 2016 et 2023 (cf. figure 1) suite aux crises inflationnistes consécutives au Covid et à la guerre en Ukraine, les importations totales de la France originaires d'Algérie sont en baisse de 800 M€ en 2024 par rapport à 2023. Ces variations sont quasi exclusivement dues aux hydrocarbures naturels.

En 2024, les importations d'énergie se décomposent en 4,9 Md€ d'hydrocarbures naturels (2,4 Md€ de GNL et 2,5 Md€ d'huiles brutes de pétrole, cf. figure 4) et 0,8 Md€ de produits pétroliers raffinés. Parmi les hydrocarbures naturels, les importations de GNL ont triplé en valeur entre 2019 et 2024, en raison de l'évolution des prix qui ont plus que doublé, et les importations de pétrole brut sont restées à un niveau stable en valeur. Les importations de produits pétroliers raffinés sont passées de 400 M€ en 2016 à 810 M€ en 2024.

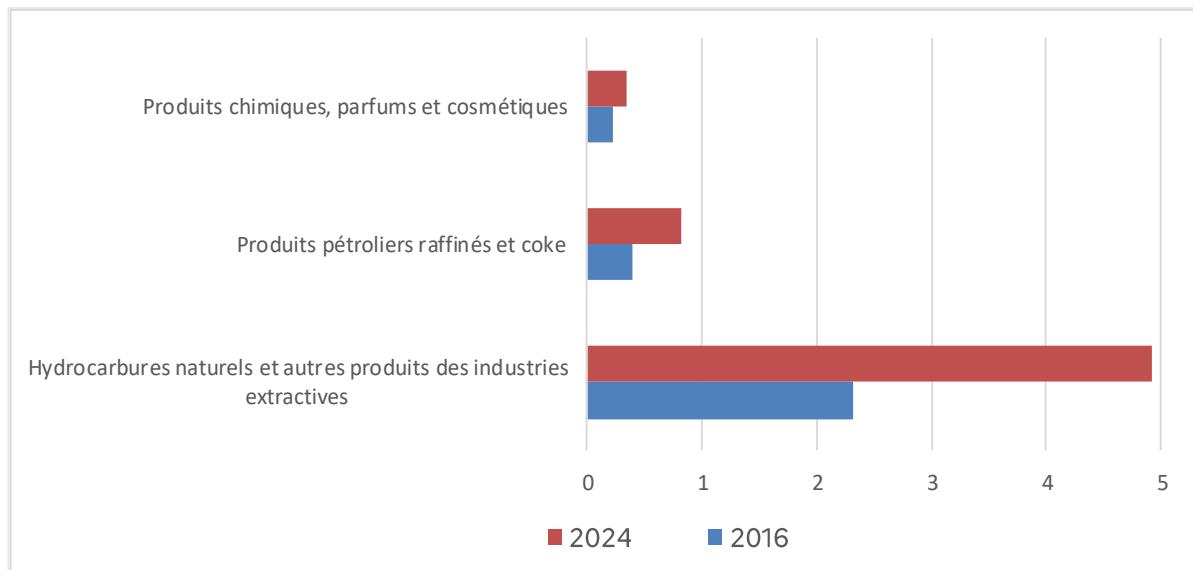
L'Algérie est le 4^e fournisseur de gaz de la France aussi bien en volume qu'en valeur⁸. La part de marché de l'Algérie parmi les importations françaises de gaz est globalement stable à 11% en valeur entre 2016 et 2024, avec un creux à 8 % en 2019.

La récente baisse des achats français de produits énergétiques en valeur entre 2023 et 2024 est due à la fois aux prix, en raison du reflux des cours internationaux de l'énergie, et aux volumes du fait de la réorientation des flux gaziers algériens vers l'Italie.

Le reste des importations est constitué d'autres produits industriels, en particulier de produits chimiques (350 M€ en 2024, cf. figure 4).

⁸ Sources : SDES et DGDDI, calculs DGDDI, cf. étude à venir sur l'impact sur le solde commercial français des crises traversées de 2019 à 2024.

FIGURE 4 : PRINCIPAUX PRODUITS IMPORTÉS PAR LA FRANCE ORIGINAIRES D'ALGERIE EN 2016 ET 2024, EN MILLIARDS D'EUROS



Source : DGDDI/DSECE.

Entreprises et filières clés impliquées dans les échanges commerciaux avec l'Algérie⁹

En 2023, 5 200 entreprises ont exporté de la France vers l'Algérie. Plus de la moitié des exportations françaises vers l'Algérie sont réalisées par 2 700 entreprises dépendantes à moins de 25 % de l'Algérie, c'est-à-dire que moins de 25 % des exportations totales de ces entreprises sont destinées à l'Algérie (cf. figure 5). À l'autre extrémité du spectre, 1 300 entreprises n'ont exporté que vers le marché algérien et ont réalisé 11 % des exportations totales françaises vers l'Algérie.

FIGURE 5 : VENTILATION DES ENTREPRISES SELON LEUR EXPOSITION AU MARCHE ALGERIEN EN 2023

Part de l'Algérie dans les exportations de l'entreprise	Nombre d'entreprises	Valeur totale des exportations (en millions d'euros)	Part dans les exportations de la France vers l'Algérie
≤ 25%	2724	2544	57%
> 25% et ≤ 50 %	464	533	12%
> 50% et ≤ 75 %	315	278	6%
> 75% et ≤ 100 %	408	634	14%
100%	1311	495	11%
Total	5222	4483	100%

Part de l'Algérie dans le chiffre d'affaire de l'entreprise	Nombre d'entreprises	Valeur totale des exportations (en millions d'euros)	Part dans les exportations de la France vers l'Algérie
CA inconnu	409	712	16%
≤ 25%	3006	2178	49%
> 25% et ≤ 50 %	426	565	13%
> 50% et ≤ 75 %	291	246	5%
> 75% et ≤ 100 %	330	502	11%
100%	760	280	6%
Total	5222	4483	100%

Source : DGDDI/DSECE - Insee/Esane.

⁹ La partie IV sur les entreprises porte uniquement sur l'année 2023.

Les entreprises exportant vers l'Algérie relèvent principalement du commerce de gros, du commerce de véhicules et de certaines industries (pharmaceutique, automobile) mais l'activité principale¹⁰ des entreprises ainsi que l'origine de leur groupe d'appartenance diffèrent selon leur degré de dépendance au marché algérien.

Les entreprises faiblement à modérément dépendantes (moins de 50 %) appartiennent surtout aux secteurs du commerce de gros et de l'industrie. Leurs exportations sont majoritairement réalisées par des multinationales (cf. figure 6 et définitions sous la figure 6), avec une répartition relativement équilibrée entre contrôle étranger et contrôle français.

Pour les niveaux de dépendance plus élevés (50 % à 100 %), les activités dominantes sont le commerce de gros et le commerce de véhicules. La part des groupes franco-français augmente avec la dépendance, tandis que la présence des unités légales françaises indépendantes devient plus marquée dans les entreprises très dépendantes ou exclusivement tournées vers l'Algérie.

En 2023, les entreprises mono-exportatrices (n'exportant que vers l'Algérie) sont beaucoup plus petites que les autres entreprises exportant vers l'Algérie : elles ont en moyenne un chiffre d'affaires de 7 M€ en 2023 contre 158 M€ pour les autres, et embauchent en moyenne 13 ETP¹¹ contre 285 pour les autres. Malgré cet écart de taille, les entreprises mono-exportatrices exportent 0,5 Md€, soit un huitième du montant exporté par les autres entreprises (4 Md€).

FIGURE 6 : PROPORTION DES EXPORTATIONS SELON LA CATEGORIE D'EXPORTATEURS ET LE DEGRE DE DEPENDANCE A L'ALGERIE

Part de l'Algérie dans les exportations	Multinationale sous contrôle étranger	Groupe franco-français	Multinationale sous contrôle français	Unité indépendante et française	Inconnu
≤ 25%	37%	9%	37%	1%	17%
> 25% et ≤ 50 %	44%	15%	37%	3%	0%
> 50% et ≤ 75 %	51%	27%	9%	10%	3%
> 75% et ≤ 100 %	6%	51%	12%	31%	0%
100%	4%	20%	4%	72%	0%

Source : DSECE/DGDDI.

Définitions : Une multinationale sous contrôle étranger est un groupe de sociétés dont le centre de décision est situé à l'étranger et qui contrôle au moins une filiale en France. Un groupe franco-français est un groupe dont toutes les unités légales sont situées en France. Une multinationale sous contrôle français est un groupe de sociétés dont le centre de décision est situé en France et qui contrôle au moins une filiale à l'étranger. Une unité indépendante et française est une société n'appartenant pas à un groupe, enregistrée en France.

Évolution depuis les crises sanitaire, géopolitique et énergétique

L'analyse du tissu d'entreprises exportatrices entre 2019 et 2023 révèle une transformation notable, avec une progression de 40 % du nombre d'entreprises mono-exportatrices, soit 400 entreprises de plus. Elles représentent 11 % des exportations totales en 2023, contre 7 % en 2019 (cf. figure 7).

On recensait 5 400 entreprises exportatrices vers l'Algérie en 2019, 2 700 entreprises ont exporté vers l'Algérie en 2019 et 2023, 2 700 sont sortantes (exportatrices vers l'Algérie en 2019 et pas en 2023) et 2 600 sont entrantes (exportatrices vers l'Algérie en 2023 mais pas en 2019).

En ce qui concerne les exportations des entreprises mono-exportatrices vers l'Algérie, les unités indépendantes et françaises ont gagné en importance entre 2019 et 2023 (72 % en 2023 contre 69 % en 2019), la proportion des exportations de multinationales sous contrôle français et de groupes franco-français ayant baissé (respectivement 4 % et 20 % en 2023 contre 6 % et 22 % en 2019) et la proportion d'exportations dues aux multinationales sous contrôle étranger est quasi stable.

¹⁰ Parmi ces entreprises, 14 sont en attente de détermination de leur [code APE \(activité principale exercée\) par l'Insee](#), ces entreprises représentent 10 % des exportations en valeur vers l'Algérie.

¹¹ Équivalent temps plein.

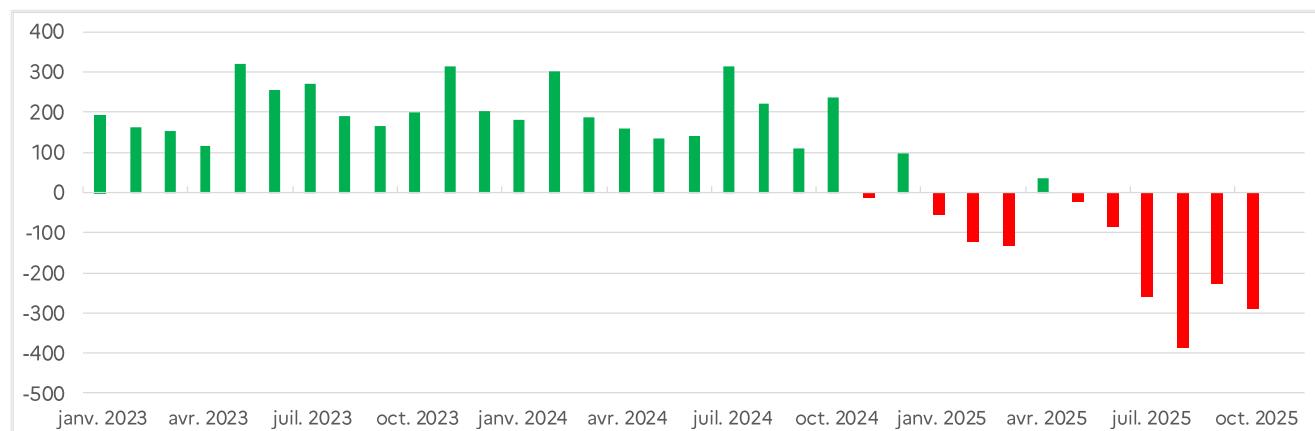
FIGURE 7 : LES ENTREPRISES EN FONCTION DE LEUR EXPOSITION AU MARCHE ALGERIEN EN 2019

Part de l'Algérie dans les exportations de l'entreprise	Nombre d'entreprises	Valeur totale des exportations (en millions d'euros)	Part dans les exportations de la France vers l'Algérie
≤ 25%	3175	2885	58%
> 25% et ≤ 50 %	485	977	20%
> 50% et ≤ 75 %	343	284	6%
> 75% et ≤ 100 %	445	503	10%
100%	944	332	7%
Total	5392	4982	100%

Source : DSECE/DGDDI

Depuis le début de l'année 2025, globalement les montants d'exportations se tiennent avec 3 Md€ d'exportations sur les neuf premiers mois contre 3,5 Md€ sur les neuf premiers mois de 2024. Toutefois, le nombre d'entreprises exportatrices vers l'Algérie est en forte baisse en glissement annuel (cf. figure 8), avec une baisse maximale de 385 entreprises en août 2025 par rapport à août 2024, à l'inverse de la tendance des années 2023 et 2024. En moyenne, de janvier à octobre 2025, le nombre d'entreprises exportatrices baisse chaque mois de 150. Cette baisse est principalement celle des PME et microentreprises, n'appartenant pas à des groupes, et peu exposées au marché algérien. Les entreprises mono-exportatrices sont moins impactées par cette baisse en 2025.

FIGURE 8 : VARIATION ANNUELLE DU NOMBRE D'ENTREPRISES EXPORTATRICES VERS L'ALGERIE



Source : DSECE/DGDDI

Note de lecture : En octobre 2025, le nombre d'exportateurs vers l'Algérie a diminué d'environ **290** par rapport à octobre 2024.

Méthodologie

Champ :

Cette étude prend en compte l'ensemble des flux du commerce extérieur de biens à l'import comme à l'export entre la France et l'Algérie, à l'exception du matériel militaire et des données des entreprises dont le montant des flux est inférieur au seuil de collecte de l'enquête sur les flux intra-union européenne.

Sources :

Les flux du commerce extérieur sont mesurés à partir des déclarations de douane et de l'enquête mensuelle sur les échanges de biens intra-Union européenne (source : DGDDI/DSECE). Ces flux permettent d'identifier des opérateurs du commerce extérieur grâce à leur numéro SIREN.

Ces numéros SIREN permettent l'appariement au fichier des liasses fiscales des entreprises (dispositif ESANE, dernier millésime disponible 2022) pour mobiliser l'information sur leur activité économique en France : chiffre d'affaires, valeur ajoutée, effectif salarié, excédent brut d'exploitation.

Seules les entreprises appartenant au secteur marchand et hors secteur agricole sont présentes dans la base ESANE.

Cet appariement permet également de mobiliser l'information sur les liaisons financières entre les unités légales (fichier LIFI). Sont ainsi disponibles les résultats en entreprises au sens de la Loi de Modernisation de l'Économie : groupes de sociétés et entreprises indépendantes.

Le fichier BACI du CEPII a été utilisé pour les flux de blé et pour le calcul des parts de marché de la France (lire BACI : [International Trade Database at the Product-level](#)).

Définitions :

Groupe : un groupe de sociétés est une entité économique formée par une société contrôlante et l'ensemble des sociétés qu'elle contrôle. Les groupes sont appréhendés ici selon leur contour restreint, soit l'ensemble des sociétés détenues directement ou indirectement à plus de 50 % par une société mère, tête de groupe ; la société mère n'est détenue majoritairement, ni directement ni indirectement, par aucune autre société. Dans cette définition, les groupes forment des ensembles disjoints deux à deux.

Dans cette étude, les groupes peuvent être divisés en plusieurs entreprises.

La notion d'entreprise et la catégorie d'entreprise sont définies dans le décret d'application n°2008-1354 de l'article 51 de la loi de modernisation de l'économie (LME), « relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique ».

Entreprise : l'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

Concrètement, l'entreprise est :

- soit une unité légale (entité juridique identifiée par son numéro SIREN), qui peut être un entrepreneur individuel ou une société exerçant une fonction de production indépendante ;
- soit un regroupement économiquement pertinent (intervenant sur le marché, regroupant l'ensemble des facteurs de production, ayant une autonomie de décision, etc.) d'unités légales appartenant à un même groupe de sociétés.

Une **microentreprise** est une entreprise occupant moins de 10 personnes, et qui a un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros.

Les petites et moyennes entreprises (PME) sont celles qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

Une **entreprise de taille intermédiaire (ETI)** est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros.

Une **grande entreprise** est une entreprise qui vérifie au moins une des deux conditions suivantes :

- avoir au moins 5 000 salariés ;
- avoir plus de 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires et plus de 2 milliards d'euros de total de bilan.

Le **taux de marge** est le rapport de l'excédent brut d'exploitation (EBE) à la valeur ajoutée (VA).

L'**excédent brut d'exploitation** est égal à la valeur ajoutée brute des unités productives, diminuée de la rémunération des salariés et des autres impôts sur la production, et augmentée des autres subventions sur la production.

La **valeur ajoutée** est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire.

Données CAF et FAB :

Les importations CAF (coût, assurance, fret) prennent en compte dans leur montant les coûts de transport et d'assurance entre la frontière du pays d'où est importé le bien et la frontière française. Les exportations françaises sont toujours valorisées FAB (franco à bord), c'est-à-dire en prenant en compte uniquement les coûts d'acheminement jusqu'à la frontière française.

Pour plus de détails, voir [la note de correction CAF-FAB](#).

Pour en savoir plus :

Pour accéder aux séries chronologiques détaillées citées en analyse, se reporter à la rubrique
« Études et éclairages » du site « Le Chiffre du commerce extérieur »
(<https://lekiosque.finances.gouv.fr>)

Directrice de la publication : Ketty ATTAL-TOUBERT

Rédaction en chef : Julien DEROYON

Rédaction : Camille NAVEL

Département des statistiques et des études du commerce extérieur

- 11, rue des deux communes 93558 Montreuil Cedex

Mél : diffusion.stat@douane.finances.gouv.fr

ISSN 2430-2627 - Reproduction autorisée avec mention d'origine et de date

